



Déclaration FSU au CAEN du 09 mars 2021

M Le Recteur,

L'intervention de la FSU se fera à plusieurs voix sur les différentes problématiques posées par la décision de fermeture de l'EREA des Sables que vous avez annoncée au CTA de Février dernier puis par voie de presse sans attendre l'avis du CAEN convoqué aujourd'hui. Curieuse conception du dialogue...

Tout d'abord, nous tenons à indiquer que la tenue de ce CAEN n'a rien d'exceptionnelle et qu'elle est conforme à l'article R234-7 du Code de l'éducation qui précise "Le conseil académique de l'éducation nationale est réuni au moins deux fois par an.", ce qui arrive rarement dans l'académie de Nantes, Donc tant mieux si avec la tenue de ce CAEN, on applique les textes mais nous nous serions bien passés de l'ordre du jour de celui-ci qui n'a rien de réjouissant. Traiter de la fermeture d'un établissement public alors qu'elle est déjà confirmée par voie de presse est assez incongru. Annoncer la fermeture d'un établissement public dans une période compliquée pour les personnels et les élèves entre les tests, les masques, les suppressions massives de postes dans le second degré, le licenciement de contractuel·les et d'AED est un marqueur supplémentaire du fossé toujours plus grand entre les premier·es de corvée et les hiérarchies.

Au regard de la situation des élèves et des personnels, de la pertinence du maintien d'un EREA en Vendée, la FSU demande l'annulation de la décision de la fermeture de l'EREA des Sables d'Olonne. Nous demanderons un vote sur cette décision avec le fol espoir que son résultat soit pris en compte par les représentant·es de la préfecture, de l'éducation nationale et de la région.

Nous sommes à la FSU très attaché·es , à la démocratie sociale et au respect de la représentation des personnels et des usager·es. Notre délégation ne manque pas de vous le faire savoir chaque fois qu'elle l'estime nécessaire. Nous qui attachons une grande importance au dialogue, à la vraie concertation, à la vraie consultation des personnels, sommes toujours navré·es de constater combien ces notions de base de la démocratie sont trop souvent ignorées dans l'exercice de bien des instances dont celle du CAEN. A titre d'exemple, nous intervenons systématiquement au sujet de l'élaboration de la carte des formations professionnelles, qui , chaque année, même refusée par un vote majoritaire du CAEN, ne peut souffrir d'aucune évolution.... d'aucun aménagement....

Nous avons le même sentiment de déni démocratique aujourd'hui avec votre décision concernant l'EREA des Sables d'Olonne .

Au-delà des questions de fond posée par la situation de cet EREA et sur lesquelles nous reviendrons, il nous semble qu'encore une fois se pose un problème de méthode. Avons-nous eu les éléments et les échanges nécessaires avant ce CAEN pour mettre à plat les problèmes ? Pour imaginer et travailler à des pistes de solutions acceptables ? Ne sommes-nous pas mis devant une décision déjà entérinée lorsqu'elle a déjà été rendue publique par voie de presse, lorsque l'on sait que les personnels de l'EREA sont déjà invité·es à trouver des solutions de mobilité ?

Que signifie dans ces conditions la réunion et la fausse consultation de notre CAEN ? Que pouvons-nous en attendre ?

Au regard de la situation des élèves et des personnels, de la pertinence du maintien d'un EREA en Vendée,

Notre délégation FSU souhaite une autre solution que celle d'une fermeture brutale et définitive qui se ferait d'abord au détriment d'un profil d'élèves très particulier. Nous ne renonçons pas à imaginer qu'avec une volonté partagée, et malgré les difficultés que nous n'ignorons pas, il est possible de tracer une toute autre perspective pour cet établissement. Nous demandons de surseoir à la décision de fermeture pour prendre le temps de re examiner la situation et nous demanderons un vote sur cette décision de fermeture avec l'espoir que son résultat soit pris en compte par les représentant·es de la préfecture, de l'éducation nationale et de la région.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Recteur, qu'un EREA prend en charge des adolescent·es en très grande difficulté scolaire pour lesquel·les se greffe aussi une problématique sociale ou des adolescent·es présentant un handicap. L'EREA ayant la particularité de la prise en charge des élèves au sein d'un internat éducatif. Nombreux et nombreuses sont ces élèves qui vivent au sein d'une famille d'accueil. Vous ne pourrez pas nous dire aujourd'hui que les élèves accueillis ne relèvent pas forcément de ce type d'internat. Vous ne pourrez pas non plus dire que les élèves retrouveront une place dans d'autres établissements alors que le département de la Vendée connaît très peu de places disponibles dans des SEGPA. 6 des 11 SEGPA de Vendée sont totalement saturées, excluant déjà de nombreux et nombreuses élèves de classes adaptées.

En 2013, l'Inspecteur Général Didier Jouault, dans son rapport sur les EREA, a confirmé leur pertinence et leur rôle essentiel dans la scolarisation de ces élèves. Il est écrit dans le rapport que des problèmes existent mais que l'enseignement adapté et l'internat éducatif permettent à ces adolescent·es de poursuivre leur scolarité dans un cadre scolaire correspondant à leurs besoins. Ainsi en faisant le choix de fermer l'EREA des Sables d'Olonne, votre décision équivaldrait à une rupture de mission de services publics et au refus des besoins spécifiques de dizaines d'élèves. L'enseignement adapté n'est pas à brader, c'est une spécificité française quand d'autres pays ont fait le choix du tout inclusif ou de la séparation tranchée entre classes ordinaires et classes spécialisées. L'enseignement adapté est une réussite et les rapports de l'IG de 2012 et 2013 le rappellent. En agissant de la sorte, Monsieur le Recteur, vous pénalisez les élèves les plus fragiles scolairement et socialement parlant. Votre décision est lourde de conséquences puisqu'elle les prive de l'accompagnement éducatif dont ils et elles ont besoin et qui est la spécificité des EREA. La première mission des personnels spécialisés est de permettre à des élèves en échec scolaire de retrouver une posture d'élèves, un cadre collectif d'apprentissages. Pour les élèves des EREA partout en France, qui cumulent difficultés scolaire et sociale, cette dimension ne peut se faire en s'appuyant uniquement sur le temps scolaire. Les missions des professeurs et professeuses sont l'enseignement et l'accompagnement pédagogique et éducatif. L'internat est pour ces élèves très important car il a un rôle pédagogique et éducatif. Les enseignantes et les enseignants sur les temps d'internat font des propositions d'apprentissages sous forme d'activités (culturelles, sportives, artistiques, ouverture sur l'extérieur). Par ailleurs, ils et elles accompagnent les apprentissages, les temps d'études et le processus d'insertion sociale et professionnel. Les AED participent au cadre éducatif (activités du soir, du mercredi après-midi, le soutien scolaire, les temps de repas, de veillées, ...) ; ces cadres portés par l'internat éducatif et ses personnels sont autant de temps qui participent de la réussite de cette mission et qui ne peuvent que s'inscrire dans la durée.

Vous rompez cette durée et menacez directement la scolarité de ces élèves puisque si c'est vers l'EREA qu'ils et elles étaient affecté·es c'est bien parce que le dispositif classique de SEGPA ne permettait pas de résoudre l'ensemble des problématiques.

En fermant l'EREA dans un département tel que la Vendée marqué par un dualisme scolaire très fort, vous permettez à l'enseignement catholique de se réjouir de la disparition des formations CAP publiques. Et que dire de la Région qui n'aura plus à supporter le financement d'une structure publique et qui pourra ainsi renforcer les formations dans le privé. La FSU n'est pas dupe de la dimension et des choix politiques évidents qui renforceront l'enseignement catholique sur le dos des élèves qui ont besoin d'être scolarisé·es en de l'EREA et des personnels engagés dans une mission de service public essentielle.

Cette fermeture en plus de mettre en péril la poursuite de la scolarité des élèves notamment ceux de CAP, va aussi fortement impacter les conditions de travail des personnels à qui une mutation va être imposée. Concernant les élèves, où vont aller la dizaine d'entre elles et eux en de CAP Service-Restaurant dont les taux de pression sont très élevés et qui n'existe que dans un LP public du département, la situation est bien encore plus inquiétante pour les 6 jardiniers-paysagistes, formation qui n'existe dans aucun LP du département. Ces élèves devront-ils aller à l'EREA de St Barthélémy d'Anjou où l'effectif de la classe de 1ère année a déjà un effectif complet ou dans celui de Nantes ? Ils seront donc obligés de changer de département ou d'aller dans le privé. Les élèves de CAP serrurerie-métallerie devront eux aller à Fontenay le Comte, s'il y a de la place... Avez-vous prévu d'ouvrir des sections dans les LP publics pour remédier aux situations dramatiques de ces élèves qui risquent de ne pas pouvoir terminer leur formation ?

La FSU s'inquiète aussi de l'impact de cette fermeture pour les collègues : sur quels postes seront-ils mutés ? M. le Recteur vous n'ignorez rien des difficultés de mutation notamment pour les collègues PLP. 3 mesures de cartes scolaires en Biotechnologie sur un même département, cela va complètement déstabiliser un mouvement déjà très compliqué... Sans présumer du mouvement mais au vu des postes vacants notamment en maçonnerie et ERE, les collègues peuvent craindre d'être affectés au mieux en Maine-et Loire, ou en Sarthe. Se retrouver à l'autre bout de l'académie du jour au lendemain, même si le ou la fonctionnaire doit aller où on a besoin de lui, d'elle ne se fera pas sans rupture des cadres familiaux. Ces personnels ont leurs maisons sur place, leur cadre de vie. Comment allez-vous gérer ces situations qui s'annoncent très douloureuses ? L'éducation nationale se retrouve à fonctionner comme Goodyear et Bridgestone dans le nord de la France, en prenant une mesure brutale au détriment des personnels qui se retrouvent devant le fait accompli.

Concernant les professeur·es des écoles, les 2/3 d'entre elles et eux sont des enseignantes et enseignants spécialisé·es qui sont contraint·es de participer au mouvement tout en sachant qu'elles et ils n'ont pas la garantie de postes spécialisés à proximité de leur domicile.

Les premiers rendez-vous individuels ont eu lieu hier et aucune solution n'a été proposée aux personnels pour leur garantir de retrouver un poste similaire. Par ailleurs nous vous alertons sur le fait qu'il n'est pas acceptable qu'un personnel soit découragé de changer de type de poste. Il est de votre responsabilité de permettre aux PE de participer au mouvement sur n'importe quel support y compris des postes non spécialisés. La FSU s'oppose à toute forme de pression que pourrait exercer l'administration départementale lors du mouvement. La raison première étant votre décision de fermer sans concertation l'EREA. Et ce n'est pas en rencontrant au plus vite les personnels que les IEN, IPR ou SG parviendront à faire baisser leur incompréhension, leur inquiétude et leur colère.

Concernant les agentes et agents territoriaux à qui pour certain·es il a été annoncé une possibilité de départ en Mayenne. Là encore la FSU s'oppose à une obligation de mutation qui s'apparente à une sanction.

- La FSU a écrit un courrier du 6 décembre 2016 à la région pour demander le maintien du lieu de vie pour les élèves en 2ème année de CAP suite à une baisse du budget de fonctionnement. Il s'agissait pour nous de pointer le désengagement de la région et une rupture pédagogique. On s'aperçoit quelques années après que notre demande était légitime car elle participait à l'émancipation des élèves de CAP.

La FSU vous demande, monsieur le Recteur, quel pilotage académique a été mis en place tel que préconisé dans la circulaire de 2017 ? A aucun moment, les représentant·es des personnels n'ont été informés des décisions prises ou des choix éducatifs. Vous vous étiez pourtant engagé, lors de l'audience FSU le 28 mai 2018, à rencontrer les organisations syndicales pour faire un point régulier sur les EREA de l'académie. Le CTA était de fait un lieu possible d'échanges sur ces questions. Et nous ne dites pas que nous n'avions qu'à poser les questions, nous l'avons fait régulièrement. L'opacité qui prévaut maintenant depuis l'arrivée de JM Blanquer au ministère, entretenue par le secrétaire d'état Dussopt et sa loi contre le paritarisme est un échec total et nous mène tout droit vers d'autres décisions de ce type. La FSU demande le retour des CAP et de l'ensemble des instances vouées à disparaître ou déjà disparues.

Demandes de la FSU :

- La FSU vous demande l'annulation de votre décision ou au moins de surseoir à la décision de fermeture. Ce serait un signal fort à destination des élèves, des personnels et du service public d'éducation. Il est important aussi de se donner aussi du temps pour envisager dans les meilleures conditions l'ouverture d'un nouvel EREA en Vendée. Un EREA est un élément de réussite scolaire pour des élèves en grande difficulté scolaire et en souffrance sociale. Et ça, personne ne doit l'oublier.